







se; et comme don Antonio tournait machinalement la tête, il vit braqué entre ses épaules le double canon d'un pistolet...

— Quel démon te ramène moi nous ? Femme et biens, tout est à moi... Je suis le hereu des Domenech; je suis l'époux de Margarita...

En parlant ainsi, don José serrait toujours le pistolet dans sa main crispée, et faisait des efforts convulsifs pour échapper à l'étreinte qui rendait son arme inutile...

L'œil hagard et les cheveux hérissés, don Antonio souleva le mort dans ses bras, le posa en travers sur la mule, puis il sauta en selle, pressa les flancs de l'animal épouvanté et partit dans la direction de Gironne...

La justice ordinaire en effet n'était point compétente pour connaître du meurtre qui venait de s'accomplir; un décret de Philippe II, confirmé en 1763 à l'Escurial...

Le premier soin du capitaine d'armes fut d'envoyer sur le lieu du meurtre un officier remplissant l'office de fiscal; on recueillit ensuite les dépositions du mayoral des ordinarios...

portée en dernier ressort devant le consejo supremo, séant à Madrid. Don Antonio Domenech fut acquitté — ou plutôt condamné à vivre; loin de fuir les lieux qui lui rappelaient son infortune...

— ASSURANCES MILITAIRES DALIFOL, rue des Lions-Saint-Paul, 3, seule maison qui fait un dépôt de fonds entre les mains des familles...

— L'assurance contre le recrutement, de MM. BOEHLER (d'Alsace), 9, rue Lepelletier, établie depuis 1820, est recommandée aux familles comme la plus ancienne et solvable.

— Théâtre-Libéral, lundi 10, représentation extraordinaire au bénéfice de M. Gardoni, la Donna del Lago, opéra du maestro Rossini...

OPÉRA. — FRANÇAIS. — Château de cartes, Turcaret. OPÉRA-COMIQUE. — Haydée. ITALIENS. — Cenerentola.

OPÉRA-NATIONAL. — Félix, Aline. VAUDEVILLE. — Le Chevalier, la Brioche, Rose et Marguerite. VARIÉTÉS. — Une Dernière conquête, Jérôme, Gentil-Bernard.

CHAMBRES ET ÉTUDES DE NOTAIRES. Paris MAISON A MONTMORENCY Etude de M. TIXIER, avoué, rue de la Monnaie, 26.

Paris MAISON A MONTMORENCY Etude de M. TIXIER, avoué, rue de la Monnaie, 26. Le samedi 22 janvier 1848, vente à l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine.

Paris MAISON A MONTMORENCY Etude de M. TIXIER, avoué, rue de la Monnaie, 26. Le samedi 22 janvier 1848, vente à l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine.

Paris MAISON A MONTMORENCY Etude de M. TIXIER, avoué, rue de la Monnaie, 26. Le samedi 22 janvier 1848, vente à l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine.

Paris MAISON A MONTMORENCY Etude de M. TIXIER, avoué, rue de la Monnaie, 26. Le samedi 22 janvier 1848, vente à l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine.

Paris MAISON A MONTMORENCY Etude de M. TIXIER, avoué, rue de la Monnaie, 26. Le samedi 22 janvier 1848, vente à l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine.

Paris MAISON A MONTMORENCY Etude de M. TIXIER, avoué, rue de la Monnaie, 26. Le samedi 22 janvier 1848, vente à l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine.

Paris MAISON A MONTMORENCY Etude de M. TIXIER, avoué, rue de la Monnaie, 26. Le samedi 22 janvier 1848, vente à l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine.

Paris MAISON A MONTMORENCY Etude de M. TIXIER, avoué, rue de la Monnaie, 26. Le samedi 22 janvier 1848, vente à l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine.

Paris MAISON A MONTMORENCY Etude de M. TIXIER, avoué, rue de la Monnaie, 26. Le samedi 22 janvier 1848, vente à l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine.

Paris MAISON A MONTMORENCY Etude de M. TIXIER, avoué, rue de la Monnaie, 26. Le samedi 22 janvier 1848, vente à l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine.

Paris MAISON A MONTMORENCY Etude de M. TIXIER, avoué, rue de la Monnaie, 26. Le samedi 22 janvier 1848, vente à l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine.

Paris MAISON A MONTMORENCY Etude de M. TIXIER, avoué, rue de la Monnaie, 26. Le samedi 22 janvier 1848, vente à l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine.

Paris MAISON A MONTMORENCY Etude de M. TIXIER, avoué, rue de la Monnaie, 26. Le samedi 22 janvier 1848, vente à l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine.

Paris MAISON A MONTMORENCY Etude de M. TIXIER, avoué, rue de la Monnaie, 26. Le samedi 22 janvier 1848, vente à l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine.

Paris MAISON A MONTMORENCY Etude de M. TIXIER, avoué, rue de la Monnaie, 26. Le samedi 22 janvier 1848, vente à l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine.

Paris MAISON A MONTMORENCY Etude de M. TIXIER, avoué, rue de la Monnaie, 26. Le samedi 22 janvier 1848, vente à l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine.

Paris MAISON A MONTMORENCY Etude de M. TIXIER, avoué, rue de la Monnaie, 26. Le samedi 22 janvier 1848, vente à l'audience des criées du Tribunal civil de la Seine.

AVIS

Toutes les Annonces de MM. les Officiers ministériels, de quelque nature qu'elles soient, celles relatives aux Sociétés commerciales et celles des Compagnies de Chemins de Fer, doivent être déposées directement au bureau de la GAZETTE DES TRIBUNAUX.

CHOCOLAT MENIER

Jamais peut-être un produit alimentaire n'a obtenu une réputation mieux méritée et plus étendue, mais aussi jamais aucun autre n'a-t-il été l'objet d'un plus grand nombre de contre-façons.

JEUX D'ÉCHECS

Trictracs, échecs, dominos, boîtes de boston, whist et autres; danciers et statues en ivoire, etc. ROYNOT, tabletier, boulevard St-Denis, 9 bis

SIROP D'ÉCORCES D'ORANGES

TONIQUE ANTI-NERVEUX. En régularisant les fonctions de l'estomac et des intestins, il détruit la constipation, guérit la diarrhée et la dysenterie, le mal de nerfs, les gastralgies, les migraines et les céphalalgies; facilite la digestion, abaisse les congestions et évacue les humeurs.

GRIPPE

La plupart des médecins recommandent contre cette affection la PATE et le SIROP de NAFÉ D'ARABIE, dont les propriétés efficaces ont été constatées dans les hôpitaux de Paris et dans la pratique de nos plus habiles

ENVELOPPES

Papier à lettres glacé, 50 c. la ramette, avec initiales. — Papier à lettres, 2 fr. 50 c. la ramette; satiné, 3 fr. — CARTES DE VISITES gravées sur porcelaine, 2 fr. 50 c. le cent, ordinaires; 3 fr. 50 c. — PAPERIE LEGRAND, 142, r. Montmartre.

Paletots-coachman

Paletots-coachman anglais, à pattes, tout bordés en velours et bien chauds pour 20 fr. Prenez bien l'adresse. 16, rue Croix-des-Petits-Champs, n. 16.

Ventes mobilières

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Etude de M. DÈTRE, huissier à Paris, rue du Temple, 94.

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse, 2. Le jeudi 6 janvier 1848. Consistant en glace, pendule, commode, bureau, forge, états, établis, etc. Au comptant. (6314)

Sociétés commerciales

Etude de M. AVIAT, avoué à Paris, rue St-Merry, 25. D'une délibération de l'Assemblée générale des actionnaires de la société connue sous la raison sociale HEIM et Co, initiée par la Compagnie générale d'entrepôt commercial et de transports, en date du 28 décembre 1847.

Le résultat: Que, vu les articles 61, 62, 63, 64 et 65 des statuts, et également la délibération de l'Assemblée générale des actionnaires de ladite compagnie, en date du 30 janvier 1848; L'Assemblée a arrêté les dispositions suivantes:

Article 1er. L'Assemblée prononce à l'unanimité la dissolution et la liquidation de la société connue sous la raison sociale HEIM et Co, initiée par la Compagnie générale d'entrepôt commercial et de transports, en date du 28 décembre 1847.

Article 2. Elle nomme à l'unanimité pour liquidateur desdites sociétés M. Charles Bandouin, demeurant à Paris, rue Rougemont, 12, et Louis-Alexandre-Isidore Daumesnil, demeurant également à Paris, rue du Grand-Chantier, 1, qui ont accepté ces fonctions.

Article 3. Elle déclare les investisseurs conjointement de tous les profits ou pertes attribués par les statuts, et en outre elle ajoute ceux de gérer et administrer provisoirement les entreprises, tant activement que passivement, carrement, si le conseil de surveillance en reconnaît la nécessité, comme aussi de compromettre, traiter, composer et transiger sur tous les profits ou contestations ou à l'égard de tout ce qui concerne, de la société connue sous la raison sociale HEIM et Co, et de toutes les entreprises de ladite société d'entrepôt commercial et de transports HEIM et Co, et la Compagnie des entrepôts des chemins de fer du Nord Gabriel HEIM et Co, aux termes des délibérations prises par l'Assemblée générale de chacune de ces sociétés, les 30 janvier et 25 septembre 1846.

Article 4. Elle nomme à l'unanimité pour liquidateur desdites sociétés M. Charles Bandouin, demeurant à Paris, rue Rougemont, 12, et Louis-Alexandre-Isidore Daumesnil, demeurant également à Paris, rue du Grand-Chantier, 1, qui ont accepté ces fonctions.

Etude de M. METIVIER, rue Boucher, 16. Suivant acte sous signatures privées, fait triple à Paris le 29 décembre 1847, portant mention: enregistrés à Paris, le 31 décembre 1847, folio 61, verso, case 3, reçu 5 fr. 50 c., signé de Lestang;

Arrêté entre M. Louis-Joseph GREPY, négociant, demeurant à Paris, rue Olivier-St-Georges, 2, et deux autres personnes dénommées audit acte.

Il appert que la société formée en nom collectif à l'égard de M. Grepy, et en commandite à l'égard desdites deux autres personnes, suivant acte sous signatures privées, en date à Paris du 31 août dernier, pour l'exploitation d'un procédé nouveau pour la torréfaction du café et la fabrication du chocolat, dont le siège est à Paris, allée des Veuves, 56, a été dissoute à compter du 31 décembre 1847.

Par le même acte M. Louis-Achille Varin, négociant, demeurant à Paris, rue des Lavandières-Sic-Opportune, a été nommé liquidateur.

Par extrait. METIVIER. (8786)

Etude de M. Martin LEROY, agréé, rue Croix des Petits-Champs, 27. D'un acte sous signatures privées, fait double à Paris, entre M. LÉCUREUX, négociant, demeurant à Paris, rue des Bourdonnais, 14, et M. OUIS, négociant, demeurant à Paris, rue des Bourdonnais, 14, le 30 décembre 1847, enregistré;

Il appert: Que la société formée entre les parties, suivant acte sous signatures privées, en date à Paris le 31 août dernier, pour l'exploitation d'un fonds de commerce de draperies, sis à Paris, rue des Bourdonnais, 14, sous la raison sociale OUIS et LÉCUREUX, est et demeure dissoute, à partir du 31 décembre 1847.

Que M. Ouis est nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus que comporte cette qualité.

Par extrait. Martin LEROY. (8784)

ERRATUM. — A la dernière ligne de l'annonce parue le 5 courant, sous le n. 8774, au lieu de L. VIVIEN, lire H. VIVIEN. (8787)

Juge-commissaire, et M. Defoix, rue St-Lazare, 70, syndic provisoire (N. 8021 du gr.).

Du sieur REQUIER (Alexis-Auguste), chapelier, rue Feytaud, 30, nommé M. Leboucher juge-commissaire, et M. Huel, rue Cadet, 6, syndic provisoire (N. 8022 du gr.).

Du sieur AUDICÉ (André-Victor), fab. de nécessaires, rue Notre-Dame-des-Victoires, 10, nommé M. Odier juge-commissaire, et M. Bandouin, rue d'Argenteuil, 26, syndic provisoire (N. 8023 du gr.).

Du sieur ROUGET (Jean-Baptiste), passementier, rue St-Denis, 121, nommé M. Léon Vallès juge-commissaire, et M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41, syndic provisoire (N. 8024 du gr.).

CONVOGATIONS DE CRÉANCIERS. Sont invités à se rendre au Tribunal de commerce de Paris, salle des assemblées des faillites, MM. les créanciers:

NOMINATIONS DE SYNDICS. Du sieur CHARPENAY (Alexandre-Jean), débiteur d'op, rue de Charonne, 72, le 12 janvier à 11 heures (N. 8008 du gr.).

Du sieur GÉNARD (Hippolyte), nég. en vins, boul. du Temple, 35, le 11 janvier à 10 heures (N. 8010 du gr.).

Du sieur SCHMIDT (Jacques), md de vins, chaussée des Martyrs, 6, le 11 janvier à 1 heure (N. 8011 du gr.).

Du sieur JACQUILLAT (Alexandre), serrurier, rue Buffault, 6, le 11 janvier à 1 heure (N. 8012 du gr.).

Du sieur BOITIGNY (Isidore-Napoléon), fondeur de cabriolets, à La Chapelle-St-Denis, le 11 janvier à 1 heure (N. 7974 du gr.).

Manteaux, 8, le 10 janvier à 2 heures (N. 7847 du gr.).

Du sieur MEYER (Ernest), imprimeur, rue St-Benoît-St-Germain, 7, le 12 janvier à 11 heures (N. 7845 du gr.).

Du sieur SÉVERIN père et fils, corroyeurs, rue du Four, 15 et 19, le 11 janvier à 3 heures (N. 7822 du gr.).

Pour être procédé, sous la présidence de M. le juge-commissaire, à la vérification et affirmation de leurs créances:

CONCORDATS. Du sieur BAUBAU (Isidore), boulanger, rue du Four-St-Germain, 33, le 13 janvier à 10 heures (N. 7843 du gr.).

Du sieur MARVILLE (Louis-Jules-Casimir), anc. boulanger, à Belleville, le 13 janvier à 1 heure (N. 8025 du gr.).

Du sieur PREDIOMME (Antoine), md de cornes, rue et impasse St-Sébastien, 4, le 11 janvier à 1 heure (N. 7764 du gr.).

Du sieur HANSEN jeune (Arnold-Joseph), md de cheveux, rue Vivienne, 8, le 11 janvier à 3 heures (N. 7853 du gr.).

Des sieurs LAGRANGE fils et Co, imprimeurs, rue Dancœur, 2, le 12 janvier à 9 heures (N. 7851 du gr.).

Pour entendre le rapport des syndics sur l'état de la faillite et délibérer sur la formation de concordats, ou sur l'admission ou l'exclusion des créances, et dans ce cas, donner leur avis sur les faits de la gestion que sur l'utilité du maintien ou du remplacement des syndics.

REHABILITATION

Le sieur AUGUSTE COLIN, ancien commerçant, ancien propriétaire d'un fonds de commerce de marchand tailleur, sis à Paris, rue Vivienne, 49, demeurant actuellement chez son frère, rue de la Harpe, 16, a formé devant la Cour royale de Paris sa demande en réhabilitation.

Tout créancier qui n'a pas été payé intégralement de sa créance au principal, intérêt et frais, et toute autre partie intéressée, pourra, pendant deux mois à compter de ce jour, former opposition à la réhabilitation par un simple acte au greffe, appuyé de pièces justificatives, conformément à l'article 608 du Code de commerce.

Le greffier du Tribunal de commerce, RUFFEL.

ASSEMBLÉE DU 6 JANVIER 1848

NEUF HEURES: Sévât, restaurateur, synd. dix heures (N. 7840) Langlois fils, confecteur d'habill. id. — Guiraud, pâtissier, id. — Barthélemy, charbon, conc.

MIDI: Garnier, corroyeur, vérif. TROIS HEURES: Bédouin, peintre, synd. — Fougère, limonadier, id. — Evard, enl. de bâtiments, id. — Audouy, décaisseur, id. — Cambon et Audouy, décaisseurs, id. — Sidrac, fab. de chaussures, id. — Mourouet et Camus, brasseurs, conc. — Le Roux, fab. de chaussures, r.m. à huitaine. — Rogé, menuisier, id.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Entre: Morisset, bijoutier, rue Pigale, 45, et Mlle Müller, cité Pigale, 2. — M. Hraux, tailleur, rue d'Argenteuil, 13, et Mlle Doye, rue de la Harpe, 11. — M. Coupe, bottier, et Mlle Jeannin, 11.

Table with columns: CHREMIERS DE FER, DÉSIGNATIONS, AU COMPTANT, Mior, Anq.